

Du registre aux délibérations du **Conseil Communal**, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 28 mars 2024

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président ;
M. STREBELLE, Mmes SCULIER et HUBEAU, Echevins ;
M. PATERNOTTE, Mmes LIEGEOIS et RENARD, M. NIEZEN, Mmes
BROHEE, FACQ et GALLEMAERS, MM. RASSART et THYS, Conseillers ;
M. ROLIN, Président du CPAS
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

OBJET: Ipalle - Wap'Isol - Convention d'adhésion 2024-2027 - Plateforme locale de rénovation énergétique - Ratification.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu la mise en place par l'Intercommunale de Gestion de l'environnement (Ipalle) d'une plateforme locale de rénovation énergétique intitulée « Wap'Isol », répondant à différents appels à projets lancés par le Ministre wallon de l'Énergie ;

Vu que par ces appels à projets, Ipalle bénéficie de certains subsides et que cette plateforme entend aider les communes affiliées à atteindre leurs objectifs énergétiques, en intervenant auprès des citoyens qui souhaitent améliorer l'isolation de leur habitation ;

Vu que l'objectif de la plateforme est de rénover le plus grand nombre d'habitations présentes sur le territoire des communes adhérentes et ce, par l'intermédiaire de la prise en charge partielle de l'audit dans la mesure de l'enveloppe budgétaire octroyée par les subsides et la mise en place d'un accompagnement complet des particuliers qui font la demande ;

Vu qu'en 2024 une nouvelle tranche de subventionnement est disponible et qu'afin d'offrir ce service à un maximum de demandeurs et favoriser les citoyens aux catégories de revenus les plus basses, le pourcentage de financement a été revu à la hausse pour les catégories R1 et R2 et à la baisse pour les R4 et R5;

Vu la proposition d'adhésion communale à la convention 2024-2027 de la plateforme locale de rénovation énergétique "WAP'ISOL" transmis par Ipalle ;

Considérant les engagements communaux de la convention :

A°) Mettre à la disposition d'IPALLE, sans frais et au besoin, une salle communale adéquate pour l'organisation de la/des séance(s) d'information aux citoyens visée(s) à l'article 2.1. A°) ;

B°) S'assurer de la présence d'un représentant du service énergie/environnement de la Commune lors de la/des séance(s) d'information aux citoyens visée(s) à l'article 2.1. A°) ;

C°) Mandater un représentant du service énergie/environnement de la Commune chargé d'assurer le lien avec IPALLE ;

F°) Rediriger toute communication ou demande de renseignement formulée par les propriétaires de logements et relative aux économies d'énergie dans les logements particuliers ;

Vu la proposition de Wap'Isol de prendre à la charge de la Commune l'intervention forfaitaire dû par les citoyens ;

Vu le Collège communal du 14/02/2024 approuvant la nouvelle convention d'adhésion 2024-2027 à la plateforme locale de rénovation énergétique « Wap'Isol » et de ne pas prendre en charge l'intervention forfaitaire dû par les citoyens ;

DECIDE par x voix pour, x voix contre et x abstentions ;

Article 1^{er}: de ratifier la convention d'adhésion 2024-2027 à la plateforme locale de rénovation énergétique « Wap'Isol » et de ne pas prendre en charge l'intervention forfaitaire dû par les citoyens.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

Le Bourgmestre,
(s) André DESMARLIÈRES

Pour expédition conforme,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIERES